



Note

**L'EMPLOI INDUSTRIEL EN FRANCE : COMPARAISON AVEC
L'ALLEMAGNE, L'ITALIE ET L'ESPAGNE**

Par Laurent Daniel

Président X-Sursaut

"

Août 2016

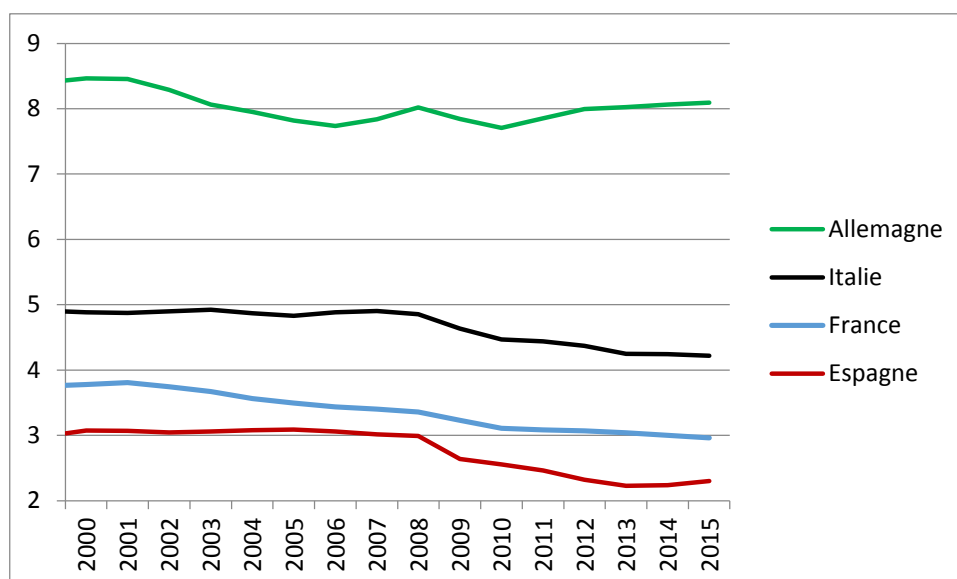
Cet article se centre sur l'analyse comparée des dynamiques de l'emploi industriel et du rôle des réformes du marché du travail réalisées après la crise dans une sélection de pays de la zone euro pour en tirer des leçons pour la France.

Les tendances de l'emploi industriel

L'emploi industriel en France, Allemagne, Espagne et Italie a en effet suivi des tendances différentes au cours des quinze dernières années :

- En France, une baisse marquée et continue depuis 2001
- En Allemagne, une baisse entre 2001 et 2006 ; un rebond depuis 2011
- En Espagne et en Italie, une stabilité entre 2000 et 2008, puis une baisse mais qui a été stoppée en 2014.

Emplois industriels en millions dans une sélection de pays de la zone euro



Source : OCDE, comptes nationaux

En 2014 en particulier, l'emploi industriel s'est réduit de 1,3% en France contre -0.2% en Italie et +0.4% en Espagne et +0.5% en Allemagne. Les chiffres disponibles pour 2015 indiquent une poursuite de cette tendance avec une réduction de l'emploi industriel de 1,3% en France et de 0.5% en Italie et une progression de 3% en Espagne et 0.4% en Allemagne.

Les raisons du déclin de l'emploi industriel

L'emploi industriel suit une tendance baissière en France depuis 1975 passant de 5,7 millions emplois fin 1974 à 3,0 millions fin 2014, soit une baisse de 47 %. En moyenne, l'emploi industriel a diminué de 65 000 personnes par an au cours des 40 dernières années. Ce déclin de l'emploi industriel a été accentué par la crise économique de la fin des années 2000 qui a conduit à une perte de 174 000 emplois industriels sur la seule année 2009. Sur la période

2009-2011, 880 fermetures de sites industriels en France ont été annoncées selon une étude de Trendeo cité par *Les Echos*¹, contre 494 ouvertures, soit 386 usines de moins en trois ans.

Le déclin de l'emploi industriel est la conjonction de trois phénomènes concomitants,

- tout d'abord le recours croissant à l'externalisation dans les services marchands,
- d'autre part les gains de productivité et la déformation de la demande au profit des services et enfin
- la perte de parts de marché par rapport à la concurrence internationale.

Dans une note de la Direction Générale du Trésor² (DGT) de 2010 les contributions³, entre 1980 et 2007, de chacune de ces trois composantes de la désindustrialisation française sont estimées : 25% proviendrait de l'externalisation vers les services marchands. , 30% aux gains de productivité et entre 13 % et 39 % selon plusieurs méthodologies utilisées des emplois seraient liés à la concurrence internationale. Les deux approches montrent une accentuation de ce phénomène entre 2000 et 2007.

La comparaison France-Allemagne

Nous allons nous concentrer sur la partie correspondante à la perte de marché de la France par rapport à ses partenaires, les autres correspondant à des tendances normales. Les raisons structurelles de la divergence de l'emploi industriel entre la France et l'Allemagne sont bien connues (voir notamment Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne, 2011, COE, Rexecode) ; il s'agit notamment du nombre et du dynamisme des entreprises familiales de taille intermédiaire, de la bonne coopération de l'industrie, l'enseignement et la recherche publics allemands, des synergies entre les petites et grandes entreprises, de la logique gagnant-gagnant du dialogue social, du rôle des banques régionales, des efforts importants en termes d'innovation permettant un positionnement haut de gamme, et des dispositifs notamment régionaux favorisant les exportations des entreprises allemandes.

Ce qui apparaît nouveau depuis la crise est la concurrence de la part de l'Espagne et de l'Italie qui ont réussi à stopper ou ralentir le déclin de leur emploi industriel. Même s'il est trop tôt pour évaluer leur efficacité de manière économétrique, il apparaît que les réformes du marché du travail ont contribué au redressement de ces deux pays.

En **Espagne**, les réformes du marché du travail menées depuis 2008 ont poursuivi comme objectifs principaux de réduire la dualité du marché du travail, de proposer des mécanismes de flexibilité interne pour éviter les licenciements, de placer la négociation collective au niveau de l'entreprises et d'améliorer l'employabilité.

¹ Source : http://www.lesechos.fr/journal20111228/lec2_industrie/0201809350658-desindustrialisation-pres-de-900-usines-francaises-ont-ete-fermees-en-trois-ans-268452.php

² Direction générale du trésor, Trésor Eco n°77, *Le recul de l'emploi industriel en France de 1980 à 2007 : quelle est la réalité ?*, septembre 2010.

³ Les trois contributions n'égalent pas 100% car celles-ci ne sont pas considérées comme exhaustives ni comme indépendantes dans l'étude de la DGT.

Les réformes incluent notamment un assouplissement des possibilités de licenciement économique en contrat à durée indéterminée et des procédures de licenciement plus souples et dont le coût est réduit. Un nouveau contrat a été créé pour les entreprises de moins de 50 salariés avec une période d'essai d'un an.

En **Italie**, deux séries de réformes du marché du travail ont été conduites par les gouvernements Monti (2012) et Renzi (2014-2015) visant notamment un assouplissement du droit du licenciement avec une aide financière à l'embauche en CDI, un recours facilité aux CDD et une décentralisation du droit de la négociation collective, ainsi qu'une conditionnalité plus stricte de l'indemnisation chômage. Le CDI à protection croissante inclus dans le *Jobs Act* de 2014 en est une des mesures clés.

Bilan des réformes menées en Italie et en Espagne

En **Espagne**, les réformes ont entraîné un coût du travail moindre pour les entreprises, notamment pour les personnes changeant d'emplois ou celles passant du chômage à l'emploi. La compétitivité de l'industrie espagnole a bénéficié de cette baisse du coût de la main d'œuvre ce qui a contribué au redressement des emplois industriels en 2014 et 2015.

Le ministère du Travail **italien**, dans une évaluation de certaines réformes, a montré une augmentation du nombre de procédures de conciliation préalable au licenciement. Pour le *Jobs Act*, et notamment le CDI à protection croissante, l'effet est attendu à moyen terme. D'après le FMI, la réforme du marché du travail contribuerait à une augmentation de 1,1 % de PIB à 5 ans.